

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 Avril 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 15

Nombre de présents : 9

N° 5

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS

Présents

M IRIGOYEN - Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR

Pouvoirs

Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme LEDESMA à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN

Absent

Mme GONZALO
M ALVAREZ

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS

Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le projet de Budget Primitif 2025 du CCAS porte cette année sur un montant global de 1.484.000,00 euros.

Ce projet est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Budget équilibré • en fonctionnement à 1.406.000,00 euros
• en investissement à 78.000,00 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter le budget primitif 2025 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- vote le budget primitif 2025 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Le Président du CCAS
Jean-François IRIGOYEN

